

Mairie de MELJAC

214 Route de Meljac

12120 MELJAC

[Mairie.meljac@wanadoo.fr](mailto:Mairie.meljac@wanadoo.fr)

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de MELJAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre BOUSQUET, Maire.

**Présents** : Tous les membres du Conseil municipal

**Absents excusés** : Néant

**Absents** : Néant

---

### ORDRE DU JOUR

Vote du budget primitif 2026

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Commission communale des impôts directs

Commission de contrôle des listes électorales

---

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2026, qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement :**  
Dépenses et recettes : **174 367 €**
- **Section d'investissement :**  
Les principales opérations inscrites sont les suivantes :
  - Rénovation de l'éclairage public : **24 000 €**
    - Subvention de l'État (Fonds Vert) : **2 650 €**
    - Participation du SIEDA : **7 350 €**
  - Installation d'un abribus : **1 500 €**
  - Achat d'outillage et de matériel : **4 000 €**

- Travaux au bâtiment de la mairie : **94 599 €**, avec des aides financières de l'État, du Conseil départemental, de la Région et de la Communauté de communes du Pays Ségali.
- Emprunts 18 300 €
- Pays Ségali 18 000 €
- En recette (subventions 264 907, FCTVA 1400, Excédents de fonct 74166 et virement de la section de fonct + opérations d'ordre 16417 )
- L'Investissement s'équilibre à 394 226 €

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales à l'identique de l'année précédente.

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Le Conseil municipal établit une liste de propositions de contribuables appelés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs, conformément à la réglementation en vigueur.

### **COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

Le Conseil municipal procède au renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales, conformément aux dispositions légales.

La séance est levée à 22 h 30

**Prochaine séance : le lundi 4 mai à 20 h 30**

### **Vote du budget à Meljac**

Le mercredi 22 avril, le conseil municipal de Meljac, sous la présidence de M. Pierre BOUSQUET, s'est réuni afin de voter le budget prévisionnel 2026, à l'équilibre. La section fonctionnement comprend entre autres des taux de fiscalité adoptés à l'identique des années précédentes et la reconduction des subventions aux différentes associations. La section investissement prévoit quant à elle la continuité des travaux déjà engagés, l'acquisition de matériel pour l'agent technique et la modernisation de l'éclairage public en LED. Le compte-rendu est consultable à la mairie.

Mme Isabelle COUPIAC, secrétaire, vous accueille désormais dans les nouveaux locaux dont l'entrée est située côté salle des fêtes, le lundi et le jeudi de 13h30 à 17h.